

Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réaménagement du square Gabolde et de ses abords - Avenant n° 1 au lot n° 3 Espaces verts

N° 010.06.2025

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-cinq le douze du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 juin 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON,

Absents excusés

Thierry FREDE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Bertrand JAULIN a donné procuration à Laurent HOURQUET
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Ghislaine DELPRAT, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-0100620252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Dans le cadre du projet de requalification du square Gabolde, la commune a passé des travaux visant à sécuriser et améliorer cet espace public.

Un marché public a été signé le 13 juillet 2023 avec l'entreprise Clarac et compagnie concernant le lot n° 3 Espaces verts. Les prestations concernent également l'entretien du site pendant deux années, soit jusqu'au 14 avril 2026. Le montant du marché s'élève à 36 487,43 € TTC.

Compte tenu des difficultés rencontrées et d'un commun accord, la commune et l'entreprise Clarac ont pris la décision de ne pas poursuivre la prestation d'entretien des espaces verts.

Un avenant au marché initial est donc nécessaire pour acter cette résiliation partielle et son incidence financière. Le montant de la moins-value s'élève à 2 829,72 € TTC.

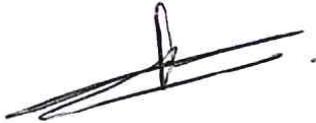
Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 passé avec l'entreprise Clarac,
- d'autorise monsieur le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 12 juin 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250612-0100620252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025
Affichage : 13/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation